

RAPPORT DU CONSEIL A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2022

Version résumée

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Nos travaux s'inscrivent dans le cadre de l'Article 4 de nos statuts, notre Assemblée Générale ayant à examiner le rapport d'activité de notre Association établi par le Conseil pour l'année 2021 et le rapport du commissaire aux comptes relatif à ce même exercice.

Je vais vous donner lecture, comme c'est de tradition lors des Assemblées Générales de l'APSF, d'une version résumée de ce rapport. Sa version intégrale sera éditée sous format électronique et sera accessible à tout un chacun à partir du site web de l'APSF.

Mesdames et Messieurs,

Il me semble utile avant toute chose de nous fixer les idées sur le contexte économique qui a prévalu en 2021 et au cours des premiers mois de 2022.

Au Maroc comme ailleurs, et après la récession de 2020 sur fond de retombées de la crise sanitaire, l'année 2021 a été marquée par un rebond de l'activité économique. Cette dynamique est cependant freinée par de nombreuses tensions apparues en milieu de cette année 2021 et que le conflit en Ukraine a amplifiées. Tensions liées au cours des matières premières et à l'apparition de signes inflationnistes.

Je tiens ici à souligner que le Conseil de l'APSF réuni il y a 15 jours, a procédé à une analyse de cette conjoncture et à ses effets sur les métiers du financement, si les tensions venaient à perdurer. Il en a appelé à une vigilance accrue et face à une aggravation du risque de crédit, et à savoir raison garder dans la course à la performance commerciale.

Mesdames et Messieurs,

J'en viens à présent aux réalisations des métiers de financement et à l'action professionnelle de l'APSF en 2021 et au cours des premiers mois de 2022.

Permettez-moi de rappeler, ici, quelques chiffres clés et, pour laisser plus de temps aux débats, d'insister sur les actions majeures de l'APSF au cours de la période considérée.

Au 31 décembre 2021, les sociétés de financement membres de l'APSF ont mobilisé plus de **190 milliards de dirhams** au service du financement de l'économie, une enveloppe en

hausse de plus de 4,5 milliards ou 2,4% par rapport à fin 2020.

Par métier, ces concours se répartissent comme suit :

- crédit-bail : 48,3 milliards de dirhams, en recul de 305 millions ou 0,6%
- crédit à la consommation : 61,4 milliards de dirhams, en hausse de 4,8 milliards ou 8,5% ;
- factoring : 2,9 milliards, en recul de 489 millions ou 14,6% ;
- crédit immobilier : 69,6 milliards de dirhams, en hausse de 1,5 milliard ou 2,1% ;
- financement des besoins de trésorerie liés à la réalisation des marchés publics : 6,3 milliards, en recul de 1 milliard ou 12% ;
- financement des organismes de microcrédit : 914 millions, en quasi-stagnation (+2 millions ou 0,2%) ;
- financement du développement agricole solidaire : 927 millions, en quasi-stagnation (+5 millions ou 0,6%).

Rappelons qu'à fin 2020, ces concours avaient progressé de 1,7 milliard ou 0,9% par rapport à fin 2019.

Mesdames et Messieurs,

L'action professionnelle de l'APSF en 2021 et au cours des premiers mois de 2022 a été des plus denses.

L'une des actions phares a résidé dans **L'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTELE ENCORE AFFECTEE PAR LA CRISE COVID-19**. Cette question a mobilisé, de longs mois durant, les membres lors d'échanges aussi bien en interne qu'avec les partenaires en vue de trouver des solutions durables de sortie de crise.

Dans le cas du tourisme, après l'annonce, mi-janvier 2022, par le gouvernement d'un Plan d'urgence en faveur du secteur du tourisme, l'Etat et l'APSF ont signé, en février 2022, un **protocole instituant un report des crédits et leasing notamment des transporteurs touristiques, avec une prise en charge par l'Etat des intérêts intercalaires liés à ce report.**

La préparation de ce protocole a donné lieu à une série de réunions internes de l'APSF, surtout des sociétés de leasing pour l'adapter aux spécificités de ce métier.

Après sa signature et en vue de son application harmonisée en matière comptable et

réglementaire et de documents à fournir par la clientèle, ce protocole a fait l'objet d'échanges entre SCB d'une part, et entre SCC, de l'autre.

Mesdames, Messieurs ,

Parallèlement à la gestion des difficultés de la clientèle affectée par la crise Covid-19, l'action professionnelle de l'APSF a porté sur la poursuite des chantiers disons classiques pour les métiers de financement, que ces chantiers soient communs à l'ensemble des métiers qu'ils se rapportent spécifiquement à chacun d'eux.

Au titre des **QUESTIONS PROFESSIONNELLES COMMUNES**, outre la concertation quasi au quotidien avec la DSB, l'APSF a rouvert avec la NARSA la concertation autour du **programme de renouvellement du parc de véhicules de transport routier** et de la **dématérialisation des procédures d'immatriculation des véhicules financés à crédit**. Les échanges sur ces deux questions se sont accélérés en 2022, avec des rencontres rapprochées, traduisant la volonté des deux parties de les faire aboutir dans les meilleurs délais.

Au titre des **QUESTIONS CATEGORIELLES** et concernant le **CREDIT-BAIL**, la profession a décidé de rouvrir en interne la réflexion autour de quelques questions mises en veilleuse du fait de la crise Covid-19. Ces questions portent sur des **aspects prudents, fiscaux et judiciaires** et constituent la trame d'un **plan d'action pour 2022**.

Pour le **FACTORING**, les opérateurs sollicités à cet égard par BKAM et la SFI qui mènent un projet de développement d'une **stratégie nationale de Supply Chain Finance**, ont fait part de leurs propositions sur ce projet.

Pour le **CREDIT A LA CONSOMMATION**, la profession a ouvert les échanges avec la CMR en vue de la **réactivation de la continuité des précomptes TGR-CMR**, avec l'objectif d'améliorer la qualité des services rendus aux fonctionnaires et retraités de la fonction publique. Elle a travaillé avec elle sur les conditions de reprise du processus et a sollicité l'accord de la TGR-DDP, partie incontournable de ce processus. La DDP s'est montrée à l'écoute et a exprimé son accord de principe pour reprendre cette convention.

La Section s'est prononcée sur un **projet de réforme de la loi 31-08** édictant des mesures de protection du consommateur, proposé par le Ministère du Commerce et a livré ses propositions en la matière dans le cadre d'un groupe de travail animé par BKAM.

De même, toujours dans le but de renforcer la confiance et de la protection de la clientèle, les échanges ont été rouverts avec la DSB, en 2022, au sujet du **rôle et des pratiques des intermédiaires sur le marché** du crédit à la consommation. L'on s'achemine vers l'adoption

d'un code éthique régissant la relation entre les sociétés de crédit et les intermédiaires de crédit, et ce dans un objectif de limiter certaines pratiques pouvant aller à l'encontre des intérêts de la clientèle.

Mesdames et Messieurs ,

Avant de passer à l'examen des autres points inscrits à l'ordre du jour de notre présente Assemblée, laissez-moi vous dire que dans la conduite de son action professionnelle, l'APSF a pu compter, selon une tradition bien établie, sur tous ses partenaires.

En m'adressant à leurs responsables présents parmi nous aujourd'hui, je remercie pour leur écoute, leur disponibilité et leur ouverture Bank Al-Maghrib, la Direction du Trésor et des Finances Extérieures, la Trésorerie Générale du Royaume à travers la Direction des Dépenses du Personnel, la Direction Générale des Impôts, la Caisse Marocaine des Retraites, le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau et sa Direction du Transport Routier et de la Logistique, ainsi que la NARSA.

Je vous remercie de votre attention.

RENOUVELLEMENT STATUTAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL

Nos travaux concernant ce point sont régis par article 5 des Statuts de l'APSF.

Depuis l'Assemblée Générale du 29 juin 2021, l'APSF a enregistré la démission de M. Adil Bajjou (Sogelease).

Le Conseil de l'APSF, réuni le 16 juin 2022, a pris note de la démission de M. Bajjou. Il a décidé, sur proposition de la Section Crédit-bail, Affacturage, Cautionnement et Mobilisation de Créances réunie le 17 mai 2022, de coopter M. Lahoussine Hassani Idrissi successeur de M. Bajjou à la tête de Sogelease, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, à savoir jusqu'en juin 2022.

Ce Conseil a souhaité à M. Bajjou plein succès dans la poursuite de sa carrière professionnelle et l'a remercié pour sa contribution régulière et remarquable aux travaux de l'APSF, particulièrement lors de sa présidence de la Section Crédit-bail, Affacturage, Cautionnement et Mobilisation de Créances.

Au jour de la présente Assemblée, arrivent à échéance les mandats :

- ✓ au titre de la Section Crédit à la Consommation et à l'Immobilier, de MM. :
 - Abdallah Benhamida (Dar Salaf) ;
 - Abdesslam El Hadaj (Axa Crédit) ;
 - Hicham Karzazi (Sofac).
- ✓ au titre de la Section Crédit-bail, Affacturage, Cautionnement et Mobilisation de Créances, de MM. :
 - Réda Daïfi (Maghrebail) ;
 - Adil Bajjou (Sogelease).

Ont fait acte de candidature :

- ✓ au titre de la Section Crédit à la Consommation et Crédit Immobilier, MM. :
 - Abdallah Benhamida (Dar Salaf) ;
 - Abdesslam El Hadaj (Axa Crédit) ;
 - Hicham Karzazi (Sofac).
- ✓ au titre de la Section Crédit-bail, Affacturage et Mobilisation de Créances :
 - Réda Daïfi (Maghrebail) ;
 - Lahoussine Hassani Idrissi (Sogelease).

Conformément aux Statuts de l'APSF :

- ✓ la Section Crédit à la Consommation et Crédit Immobilier, réunie mardi 17 mai 2022, a élu MM. Abdallah Benhamida, Abdesslam El Hadaj et Hicham Karzazi, pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2025 ;
- ✓ la Section Crédit-bail, Affacturage et Mobilisation de Créances, réunie le mardi 17 mai 2022, a élu MM. Réda Daïfi et Lahoussine Hassani Idrissi pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2025.

Les membres de la Section ont élu M. Adil Rzal Président de la Section en remplacement de M. Adil Bajjou.

Le Conseil de l'APSF, réuni le 16 juin 2022, a pris note de ces élections et demande à l'Assemblée Générale de les ratifier.